

République Française

Nombre de conseillers :

Département de Saône-et-Loire

En exercice : 19

Arrondissement de Mâcon

Présents : 14

Canton de La-Chapelle-de-Guinchay

Exprimés : 17

.....

Date de convocation :

Commune de NAVOUR-SUR-GROSNE

10/05/2022

Date d'affichage :

18 /05/2022

Compte-rendu de la réunion de Conseil municipal

Le mardi 17 Mai 2022 à 20h, les membres du Conseil Municipal de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

Etaient présents : Isabelle AUGOYAT, Bernard BADROUILLET, Jean DE WITTE, Arnaud DENOJEAN, Ludovic DROIN, Patrice FERRET, Marie-Paule HORAT, Jean PIÉBOURG, Fabienne PRUNOT, Nathalie RAJOT, Cindy ROQUENCOURT, Patrice SAUVAGEOT, Philippe SAVARIS, David SOUFFLOT,

Etaient excusés : Raphaël CHARNAY, Albin DAUMALLE, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Thierry VARACHAUD

Procurations : Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT, Albin DAUMALLE à Jean DE WITTE, Eliane JOMAIN à Fabienne PRUNOT,
Secrétaire de séance : Patrice FERRET

1. **Bail MAM's :**

Madame le Maire informe les conseillers que l'ouverture de la MAM's sera effective au 1^{er} juin 2022 avec un agrément pour 12 enfants. Il convient de rédiger le bail de location en précisant le montant du loyer : il avait été convenu, lors d'une précédente réunion de conseil la somme de 300 € par mois hors charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

- **De donner à bail** le local situé au Bourg à Brandon, bâtiment de l'ancienne école, propriété de la commune, à Madame Adeline GANNAT, présidente de l'association « Eveil et sens », aux conditions suivantes :

- bail d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juin 2022
- loyer mensuel initial de 300 € hors charges
- indexation du loyer sur l'indice de révision des loyers (IRL)

- **D'autoriser** Madame le Maire à passer le contrat de bail correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce contrat.

- **D'imputer** la recette correspondante sur le budget communal au chapitre 75.

1. Programmation des travaux :

Aménagement du hameau La Croix de Brandon :

Madame le Maire indique que les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales vont démarrer début juin avec l'entreprise ZIEGER, le temps de demander les permissions de voirie au Département et les autorisations de passage sur les propriétés privées.

L'Atelier du Triangle a recontacté les entreprises retenues au marché. Une réunion de chantier est programmée le 2 juin à 16h30 sur site pour revoir les questions techniques et le planning des travaux. L'entreprise EIFFAGE prévoit lors de cette réunion, une pré-implantation des bordures dans le carrefour pour vérifier les girations.

Salle des fêtes de Clermain :

Madame le Maire précise que l'entreprise DURY-GELIN a prévu d'intervenir à partir du lundi 27 juin pour le remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à granulés bois.

M. Ludovic DROIN indique que la salle doit être disponible pour la fête du 9 juillet.

2. Achat terrain Madame PERONCET

Madame le Maire informe les conseillers qu'un couple souhaite faire construire sur le terrain de Madame PERONCET, parcelle située à côté du groupe scolaire. Elle rappelle que ce terrain est inscrit au PLUI en zone 1AUa (A urbaniser) avec obligation d'une OAP (Opération d'Aménagement Programmée). Il convient de respecter l'OAP qui est différente pour la partie basse notamment le sens du faitage et la partie haute qui mentionne un bâti villageois continu ou semi continu. Pour ouvrir la zone à l'urbanisation et passer de 1AU en zone U, il conviendra d'avoir une opération d'aménagement d'ensemble. La commune a donc sollicité l'avis de la DDT à Chalon-sur-Saône pour connaître les réelles modalités de construction sur ce terrain.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'acheter le terrain dans sa totalité et se charger de la viabilisation pour ensuite partager le terrain en 2 lots, la partie basse revendue aux personnes intéressées et un projet immobilier communal avec plusieurs maisons villageoises sur la partie haute.

Elle ajoute qu'elle a contacté M. Pierre LAPALUS, Président du SIE de la Haute Grosne pour un devis d'extension du réseau d'eau potable, voire un renforcement du réseau. (en attente)
Un devis de raccordement électrique avait été sollicité en juin 2021, lors d'une première demande de CU de Madame PERONCET, estimé à 10 000 €, 6000 € à la charge de la commune ou du propriétaire.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attendre le devis du SIE de la Haute-Grosne et les conclusions de la DDT avant de prendre une décision.

3. Etat de la dette - Emprunt

Madame le Maire présente le tableau des emprunts en cours.

Emprunts	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Fin
Bâtiment Poste Brandon	8 549.40								
Eaux pluviales place de la Garde	5 902.60	2 951.30							
Clocher église Brandon	5 934.36	5 934.36	5 934.36	5 934.37					
Logements école Brandon	7 590.39	7 590.39	7 590.39	7 590.39	7 590.41				
Logement Clermain	4 218.98	4 218.97	4 218.96	4 218.97	4 218.97	4 218.97	4 218.98		
Place de la Garde Clermain	15 373.75	15 373.75	15 373.75	15 373.75	15 373.75	15 373.75	15 373.75	15 373.75	2030
Cure Montagny- sur-Grosne	7 415.48	7 415.48	7 415.48	7 415.48	7 415.48	7 415.48	7 415.48	7 415.48	2037
TOTAL	54 984.96	43 484.25	40 532.93	40 532.96	34 598.61	27 008.20	27 008.21	22 789.23	

Madame le Maire rapporte qu'elle a consulté les établissements bancaires en vue d'un emprunt. A ce jour, seule la Caisse d'Epargne a répondu : L'offre est valable jusqu'au 3 juin : au-delà, les taux vont augmenter.

Madame le Maire propose donc un emprunt d'un montant de 200 000 € sur 15 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'emprunt de 200 000 € sur 15 ans
- **CHARGE** le Maire de répondre à l'offre la plus intéressante.

4. Tableau des permanences élections législatives :

Le tableau des permanences est complété pour les élections du 12 juin et du 19 juin.

5. Questions diverses :

Fleurissement :

Madame le Maire rappelle la journée fleurissement prévue ce samedi 21 mai à partir de 9h : rendez-vous sur la place Marguerite Collonge à Brandon.

Un buffet froid sera offert aux bénévoles à midi à la salle des fêtes de Montagny-sur-Grosne.

Signalétique touristique :

Madame le Maire expose que la société PICBOIS a transmis les maquettes des panneaux de signalétique touristique pour validation : une réunion est prévue le 19 mai 2019 à 16h30 à

Brandon. Elle ajoute que ces panneaux sont financés par la Communauté de communes SCMB avec une subvention de la Région (Fonds européens).

PDIPR

Madame le Maire rapporte que le Département demande la validation des itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR par délibération modificative suite à l'adressage, et le changement de la dénomination des voies : une réunion de travail sera programmée avec les référents « Randonnées » de l'Office de Tourisme le lundi 30 mai à 9h en mairie de Clermain.
Dates des balades nocturnes :

Mardi 12 juillet à Brandon

Mardi 19 juillet à Clermain

Mardi 2 août à Montagny-sur-Grosne

Prix RACOUCHOT :

Madame le Maire informe les conseillers que le jury du Prix Louis et Madeleine RACOUCHOT s'est réuni le 14 avril et a décerné ce prix au nouveau groupe solaire. La remise officielle de ce prix est prévue le mardi 28 juin à partir de 15h avec les enfants et les enseignants.

A l'issue de la cérémonie, un chèque de 250 € sera remis à la coopérative scolaire.

Collectif « Vivre à Navour-sur-Grosne »

Une rencontre est prévue le mardi 31 mai avec le Maire et les adjoints pour définir les modalités de travail avec le conseil municipal : une date de réunion avec les conseillers sera proposée à cette occasion.

Exposé sur le Climat :

M. et Mme ROUZE souhaitent présenter au conseil municipal un exposé sur le climat intitulé « CO2 je t'aime un peu, beaucoup, à la folie... pas ».

Une réunion sera proposée aux conseillers en amont d'une prochaine séance de conseil municipal.

14 juillet :

Madame le Maire souhaite renouveler la rencontre des habitants le 14 juillet à Brandon et propose d'organiser une visite du groupe scolaire et de la MAM à cette occasion.

L'inauguration officielle sera programmée plutôt en octobre, au regard des agendas de chacun et des congés d'été.

Salle des fêtes de Montagny-sur-Grosne

Madame Isabelle AUGOYAT rapporte qu'il serait opportun de rénover la salle des fêtes de Montagny-sur-Grosne, voire réfléchir à un changement de destination.

M. Bernard BADROUILLET indique que cette salle se prête bien pour des rencontres familiales de 20 à 30 personnes. Il suggère la création d'une Maison des associations.

Madame le Maire précise que la cuisinière a été livrée et qu'elle a contacté M. Vincent ROLLET pour le raccordement électrique.

Elle propose de transformer la mairie en cuisine et de conserver le dégagement pour les sanitaires et des vestiaires.

M. Bernard BADROUILLET ajoute qu'il est prévu de repeindre la cuisine et les sanitaires cet été, dans l'attente d'un projet plus précis.

Diffusion des comptes-rendus de conseil :

Madame Nathalie RAJOT demande si elle doit diffuser le compte rendu de conseil municipal sur navourcommunication dès lors qu'il est transmis sur le site internet .

Madame Fabienne PRUNOT précise que ce sujet sera discuté lors d'une prochaine séance, suite à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales (Délibération à prendre avant le 1^{er} juillet).

Déviaton pour travaux RCEA

M. Patrice FERRET signale que des véhicules et des Poids-Lourds s'engagent sur la RD 121 (route barrée) et sont contraints de faire demi-tour vers M. Dominique TARLET.

Madame le Maire indique que ce problème a été rapporté à la DREAL : elle ajoute que plusieurs automobilistes, voire des camping-cars prennent le bourg et recherchent une déviation route des Essarts. Arrivés au bout du chemin, ils font demi-tour dans la cour de M. Vincent ROLLET. Un panneau « Voie sans issue » est en commande.

Assurance des élus :

M. Patrice FERRET et M. Philippe SAVARIS signalent qu'ils exécutent pour la commune certains travaux plus ou moins importants (Plomberie, électricité) et se renseignent sur les termes de l'assurance en cas d'accident.

Madame Martine BELIN précise que les élus locaux bénéficient d'un régime de protection qui s'apparente à la « protection fonctionnelle » des agents publics.

- Lorsqu'ils sont victimes d'un accident dans l'exercice de leurs fonctions
- Lorsqu'ils subissent des violences ou outrages
- Lorsqu'ils font l'objet de poursuites (civiles ou pénales) pour des faits se rattachant à l'exercice de leurs fonctions.

Course cycliste :

M. Philippe SAVARIS expose qu'il a participé à la course cycliste du 17 avril en tant que signaleur et regrette que seulement 5 personnes se soient proposées pour assurer la sécurité des cyclistes.

Madame Fabienne PRUNOT répond que d'autres communes n'avaient aucun bénévole.

SIRTOM

M. David SOUFFLOT fait part d'une réclamation des conducteurs du camion du SIRTOM : ils demandent que les poubelles de l'école soient déplacées car elles ne roulent pas dans les graviers.

Madame le Maire ajoute que les poubelles en place prennent déjà des places de parking et que la rangée des conteneurs devant l'entrée de la cantine n'est pas très esthétique.

Cour école :

M. David SOUFFLOT suggère d'installer des bacs à sable dans la cour de l'école, car les enfants jouent avec le gravier.

M. Jean PIEBOURG ajoute aussi que les enfants renversent le gravier dans les regards d'eaux pluviales et qu'il a fallu les nettoyer déjà à 2 reprises.

M. Arnaud DENOJEAN se charge de construire les bacs.

Fin de séance à 22h15.

Prochaine réunion le mardi 14 juin 2022 à 20h.

